

*Le CHU en faillite, p. 2 ; la direction méprise le personnel, p. 3-4 ; se battre pour la secu et l'emploi hospitalier p. 6 ; Gagnons la bataille des salaires, p. 7 !!!*



# BIFI Sud

N°14

Janvier

*Le journal à base d'agents actifs*

syndicat SUD Santé Sociaux

Bâtiment des écoles

poste 83734 ou 02-99-28-37-34

syndicat.sud@chu-rennes.fr

## L'avenir de l'hôpital public est en jeu...



**EST-CE VRAIMENT CELA QUE NOUS VOULONS ?**

Abonnez vous c est gratuit

# Le CHU de Rennes en faillite

Pendant que le gouvernement pinaillait publiquement pour savoir si l'on pouvait dire aux pauvres petits Français si « l'Etat était en faillite », l'hôpital public, dans la « vraie vie », continuait de payer lourdement le prix des pseudo-réformes censées pourtant assurer sa survie. La Tarification à l'Activité, brutalement passée à 100% dès 2008, réduit les recettes et creuse les déficits : c'est l'hôpital qui est en faillite !

Le CHU de Rennes ne fait pas exception, et c'est à nous, personnels, que l'on demande évidemment de payer la facture des mauvaises orientations et des pénalités imposées aux hôpitaux : la Direction et la CME (commission Médicale d'établissement) ont ainsi pris la décision de limiter l'évolution de nos salaires et de nos carrières en ralentissant la progression des échelons. Ne parlons même pas de la Direction des soins, prête à appliquer un taux de rem-

placement réduit à 50% ! En systématisant les sous-effectifs déjà dramatiques, on porte ainsi atteinte à la qualité des soins et à la qualité de vie au travail.



Chargés de faire passer la pilule sur le terrain, les cadres vont souffrir d'une perte de crédibilité et d'une forte incompréhension, tandis que les équipes risquent de se déchirer. Diviser pour mieux régner, n'est-ce pas ?

Nous, salariés de la fonction publique hospitalière, pensons que notre avenir ne passe pas par la casse sociale programmée et déjà amorcée. L'avenir de l'Hôpital public **c'est soigner selon les besoins et non selon les moyens**, pour éviter tout dérapage et marchandage.

C'est seulement en valorisant la spécificité de ses missions ainsi que ses compétences, et sans rentrer dans la course folle de la **surtarification**, que l'hôpital public recueillera le soutien des usagers. Ils condamnent avec nous le caractère amoral de ceux qui utilisent les dépassements d'honoraires et qui profitent de la maladie pour s'enrichir.

## Le mouvement est en marche Professionnels et usagers nous devons nous fédérer!!

Sarko engage Garcimore pour régler le problème des retraites...



Ne battons pas en retraite !!

Qui donc voudrait nous faire croire que nous gagnons un an tous les dix ans alors que nous en perdons deux ? mais ceux qui ont signé, bien sûr ! – A présent, les nantis de fonctionnaires que nous sommes allons toucher péniblement une retraite en dessous de 60% de notre salaire. 60% de déjà pas grand-chose. Que chacun médite bien cela, tranquillement. Devant ces 40% de décote, relevons la tête, ensemble !

3 = 5 NON !!!!!!!!!

Quelle est la différence...entre un citoyen et un mouton ?

L'agent hospitalier voit sa progression de salaire ralentie, ses CA pointés d'office par le cadre, au mépris de sa vie de famille, et il ne peut plus pointer de périodes de vacances dignes de ce nom l'été. Il accepte aussi de travailler en sous-effectif car les remplacements ne sont plus qu'un lointain souvenir. Précarisé, il reçoit des formations au rabais, mais pas de problème, il sera quand même bientôt noté au mérite, c'est logique. Mais c'est quoi le mérite ?

Résigné, tondu, puis dévoré tout cru en pleurant « amen », nous serions moutons?.

Par contre, un citoyen salarié, analyse les situations, les prévoit, s'organise et se fédère en conséquence. Il se syndique pour mieux se défendre et faire valoir ses aspirations légitimes, et surtout il ne bosse pas que pour lui, mais aussi pour les autres, car le loup ne peut s'attaquer qu'à un mouton à la fois.

Alors, moutons ou citoyens, que choisissons-nous ?





## Trémolières : le service est en lutte !



Le service Trémolières est en lutte en raison d'heures supplémentaires monstrueuses et une charge de travail énorme de jour comme de nuit. Afin de se faire entendre et d'expliquer leurs conditions de travail désastreuses, 20 personnes des équipes de jour et de nuit ont fait le mardi 5 février une intervention remarquable et très professionnelle en début de CHS-CT à l'Hôpital Sud. Suite cette action, la Direction s'est engagée pour la fin de la semaine à consulter tous les partenaires impliqués dans ce dossier et à proposer une date de réunion de concertation avec tout le personnel, médical et paramédical, pour mettre en œuvre une sortie de crise. Comme quoi, une action collective, solidaire et responsable donnera toujours plus de résultats qu'un silence résigné. Nous serons très attentifs à l'évolution de la situation dans ce service.

### Les vœux de Roselyne, ministre du jogging



### Dé-Valorisation des Acquis de l'Expérience

Réjouissons-nous. Les profils de poste « nouvelle génération » ont débarqué. Complets, détaillés, séduisants. A un seul détail près, une curieuse mention : « durée maximale des fonctions : 5 ans ». Non, non il ne manque de zéro nulle part. Simplement, la Direction estime qu'au bout de 5 ans dans un même service, l'agent s'encroûte, décline et nuit à la rentabilité de l'hôpital. Il est donc systématiquement prié d'aller s'enkyster ailleurs.

Pas besoin d'être devin pour savoir ce qui va se produire : les services vont devenir de véritables boulevards des courants d'air, avec des équipes en constant remaniement. Dès lors, la transmission du savoir et de l'expérience sera impossible, puisqu'il n'y aura plus à terme de gens réellement expérimentés dans une discipline. En d'autres termes, à peine serez-vous à l'aise dans un secteur de chirurgie qu'on vous enverra exercer en médecine interne. Mais pour quoi demander aux personnels soignants ce qui est impossible pour des médecins

ou des chirurgiens de changer de spécialité.

La Direction espère casser ainsi la solidarité dans les équipes et briser toute résistance au sein des Pôles, pour pouvoir continuer à mettre tranquillement en place son agenda anti-social de limitation des salaires et de ralentissement des carrières.

Comme si on ne les voyait pas venir ! Face à de telles méthodes, il n'y a qu'une seule alternative, une seule défense possible pour conserver un front uni : **syndiquons nous !**

### Gériatrie: attention vigilance ORANGE



Avant le 31 Mars 2008, le CA du CHU aura à délibérer sur la répartition des lits de gériatrie.

A partir du 1 Janvier 2009 celle-ci sera effective, et les sites de la Tauvrais et de l'Hôtel Dieu seront redéfinis en établissement de Soins de Longues durée nouvelle formule, et en Établissement d'hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Aujourd'hui, seule la répartition des lits est connue, et l'inquiétude des personnels de la Tauvrais et de l'Hôtel Dieu pour leur avenir augmente légitimement. En effet, les ratios de personnels, déjà calculés au plus juste, pourraient être revus à la baisse lors du passage d'un des 2 sites en EHPAD ... Dans le contexte morose de ce début d'année 2008 (remplacements à hauteur de 50%, rappels sur les repos, règles du déroulement de carrière remises en cause ...) le syndicat SUD appelle à rester vigilant face à ce projet de la direction.

### Alternance et 12 heures Un CTE agité



Les délégués du personnel se sont opposés une fois de plus à la direction pour la mise en place des 12 heures en alternance

(ce qui est un danger reconnu pour les salariés en terme de santé cf OMS).

A l'unanimité les délégués du personnel ont voté contre la mutualisation des équipes incendie et sécurité avec la mise en place de roulement en 12heures et alternance nuit jour. La direction donc s'engage à revoir l'organisation de ces secteurs en début d'année

### Défendons notre santé au travail!

**Notre ennemi, c'est aussi le fatalisme. Mobilisons nous !  
et nous gagnerons.**

# Dé-Formations professionnelles

La direction a décidé de faire des économies sur la formation.

Celle qui trinque le plus est comme par hasard l'une des plus utiles pour le personnel : « développement personnel et communication ». Cette formation est appuyée par l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier), qui a doublé le budget pédagogique, pour justement donner plus d'accès aux agents. Elle était à une époque prise à 75% sur le temps de travail, puis à 100% pour la rendre plus attractive. Elle sera aujourd'hui à 50%. Comme c'est une formation sur 16 jours pour la catégorie C, il faudra mettre 8 RTT ou CA pour suivre cette formation.

Nous avons par ailleurs bataillé dur pour conserver la formation flash sur la manutention des malades, qui s'adresse en priorité aux jeunes collègues. Il était pré-

vu de la supprimer purement et simplement.

Un nouveau mode de formation arrive aussi sur l'hôpital. Si vous vous êtes inscrits aux formations informatiques, attendez-vous à avoir des devoirs à la maison !



La première journée vous explique com-

ment cela marche, et ensuite vous aurez des exercices à faire « sur l'ordinateur du service », vous savez ? Celui qui n'est jamais accessible ! L'organisme formateur validera ensuite ces exercices par Internet.

Bien pratique car on pourra savoir si vous êtes assidus, quand vous faites vos exercices, d'où vous les faites, etc... etc...

Tout ceci s'est fait sans concertation avec les représentants du personnel et présenté de façon mensongère. Où est le respect des instances prôné par la direction ?

Bref, alors qu'on entend parler de la formation tout au long de la vie, qu'il est important d'être formé, la direction du CHU décide de la réduire !.

C'était peut-être écrit dans le projet social ?

## Roulements fatals



En Réanimation CTCV, le personnel subit des changements de roulement sans concertation ce qui démontre une fois de plus qu'au CHU de Rennes l'encadrement ne respecte pas la vie privée des agents. Si l'on n'y prend garde, il faudra bientôt prendre nos vacances d'été en hiver. Nos congés nous appartiennent, ils nous les volent.

Pour les récupérer, un simple mot :

# NON!

## Boycottons les conseils de pôle

En ce moment circulent des feuilles de candidature au conseil de pôle du POSIP (pôle des systèmes d'information et de pilotage). Rappelons-le : ces conseils sont une mascarade et n'auront qu'une valeur consultative, pour donner une apparence démocratique à un management libéral agressif au sein des pôles. Ne nous laissons pas avoir. Boycottons les conseils de pôle !

Pour plus d'infos, vous trouverez bientôt sur <http://sudsantesociaux35.org> un diaporama explicatif sur ce que sont réellement les pôles.

## Plan Déplacement en Entreprise.



Les représentants Sud au CHS-CT se sont fortement impliqués dans la mise en place d'un Plan de Déplacement en Entreprise avec l'aide du représentant de Rennes

Métropole pour pallier le manque permanent de places de stationnement au CHU, que ce soit à Pontchaillou ou sur les autres sites. Nous avons obtenu, dans un premier temps, la prise en charge à hauteur de 30% des abonnements pour le Star et le réseau départemental de

trains et de cars. Nous allons avoir aussi des accès par badge pour les parkings. Sud demande que ces badges soient distribués à l'ensemble des agents, et non sous condition, c'est-à-dire, si vous ne prenez pas l'option de la prise en charge à 30%.

Nous souhaitons qu'une enquête de mobilité soit faite sous l'égide de Rennes Métropole. Mais bizarrement la direction n'adhère pas. Nous avons demandé que l'accès aux stationnements ne soit pas en rapport avec la hiérarchie mais bien en fonction des besoins (un

peu comme la sécu). La direction a-t-elle peur de froisser les personnes qui ont un accès privilégié dans certains parkings comme celui devant le bâtiment des écoles? Pendant ce temps le personnel d'après-midi et de nuit doit aller se garer aux mille diables. Travailler plus pour marcher plus, en somme!

Nous relançons également la direction pour améliorer les accès deux-roues avec des cheminements appropriés, et en installant des endroits couverts et sécurisés.



## FORMATION SYNDICALE

### **Pour les aide soignant(e)s, Les auxiliaires de puériculture, Les auxiliaires médico-psychologiques**

**Le mardi 6 mai 2008**

8h30 à 17h00

**Lieu :** Amphi Bretagne, Bâtiment des Ecoles, Pontchaillou  
(Métro Pontchaillou)

- Programme :**
- Rappel historique
  - Décret de compétence
  - Comparatif ancien et nouvel arrêté
  - Déroulement de carrière
  - Les Commissions Administratives Paritaires
  - Connaître sa fiche de salaire
  - La rémunération, grilles indiciaires
  - Les arrêtés qui régissent la profession
  - Validation des Acquis et de l'Expérience

**N'oubliez pas de vous positionner en journée de formation syndicale**

après de votre cadre sur le planning

(chaque agent syndiqué ou non, a le droit à 12 jours de formation syndicale par an)

Vous pouvez déjà vous inscrire en renvoyant au « syndicat Sud »  
le coupon ci-dessous,

**au plus tard le jeudi 3 avril 2008**

(toute demande après cette date ne pourra être prise en compte.)

----- ✂ -----  
Formation pour aides soignant(e)s et auxiliaire de puériculture 6 mai 2008

Nom ..... Prénom .....

Service ..... Poste .....

Adresse .....

Grade ..... Date .....

Etablissement .....

**A renvoyer :** au local Sud santé sociaux du CHU à Pontchaillou  
2 rue Henry Le Guilloux 35033 Rennes CEDEX



## FORMATION SYNDICALE



### **TRAVAILLER en horaires atypiques ou en alternance matin / après-midi**

Territoriaux, hospitaliers, Sociaux éducatifs.

De jour, de nuit, en alternance, de permanence, d'astreinte etc

**Le jeudi 10 avril 2008**

8h30 à 17h00

**Lieu:** IFSI bois Perrin CHSP Guillaume Règnier Rennes

**Programme :**

- La chronobiologie .rythmes biologiques
- Incidence sur la vie sociale, la santé, l'alimentation
- Législation du travail de nuit
- Echanges et débats avec des intervenants sur ces différents thèmes

**N'oubliez pas de vous positionner en journée de formation syndicale**

Après de votre cadre sur le planning

(Chaque agent syndiqué ou non a le droit à 12 jours de formation syndicale par an)  
Décret n° 88-676, article41

Vous pouvez déjà vous inscrire en renvoyant au syndicat sud le coupon ci-dessous.

**Au plus tard le 7 mars 2008**

----- ✂ -----  
**Formation :**  
**travailler la nuit ou en alternance**

Nom ..... Prénom .....

Service ..... Poste .....

Adresse .....

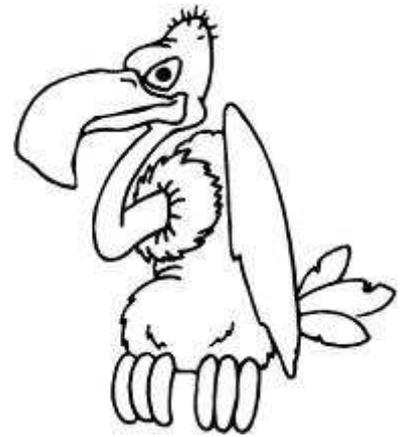
Grade ..... Date .....

Etablissement .....

**A renvoyer :** au local Sud santé sociaux du CHU à Pontchaillou  
2 rue Henry Le Guilloux 35033 Rennes CEDEX

## Petit observatoire de la privatisation

Bien souvent, à l'hôpital, la télé est l'un des seuls loisirs possibles pour des personnes âgées ou seules, ou même pour n'importe qui voulant tromper les longues heures d'hospitalisation. Or, comme vous le savez sans doute, la location de la télévision dans les chambres des patients est gérée par une société privée. Mais nombreux sont les incidents liés à ce service, et les patients comme les personnels s'en plaignent très vivement.. Télévisions coupées avec un jour d'avance, permanences réduites, en particulier le week-end. Surtout, le seuil de remboursement est fixé à un seuil supérieur au prix d'une journée de télé. Autrement dit, au moindre problème, le patient est sûr d'y être de sa poche. On en vient même à se demander si cette société n'a pas intérêt à écourter d'un jour le plus grand nombre possible de ses prestations. Ce serait tout bénéf' ! Heureusement que notre Président avait déclaré que « le secteur privé maîtrise en général mieux » les activités qui « ne sont pas au cœur des missions de l'hôpital ». Il est vrai que « ces pratiques » ne font pas partie de notre métier...



### Faire diversion



## La Sécu, c'est notre emploi !!

Le financement de la Sécu est étroitement lié aux politiques d'emploi et de salaires, mais comme d'habitude avec notre Président et sa bande d'allumés du libéralisme, on marche sur la tête. Alors que l'on a besoin d'assurer le financement de l'Assurance Maladie, le fameux « travailler plus pour gagner plus » se traduit par un recours à des heures supplémentaires exonérées de cotisations sociales. C'est donc autant d'argent en moins pour la Sécu.

En vérité, seule une baisse du chômage avec un véritable partage du travail pourrait permettre de renflouer les caisses : moins de chômeurs, c'est moins de dépenses, et plus de recettes puisque cela rapporte de nouvelles cotisations !

Or, c'est le contraire que l'on veut nous faire croire, avec la remise en question des 35 h (un coup oui, le lendemain, non), l'allongement de la durée du travail avec la réforme des retraites et enfin la suppression des milliers de poste de fonctionnaires qui sont autant de débouchés en moins pour les jeunes.

Or c'est le contraire que l'on veut nous faire croire, en fait rien ne va dans le sens de l'incitation à la création d'emplois... pas même les facilités grandissantes pour licencier ! Etrange, non ? Pourtant, 100 000 emplois, c'est 1 milliard d'euros de cotisations en plus. En refusant des augmentations salariales et en limitant à 2% la hausse du SMIC le gouvernement prive la Sécu des recettes qui lui sont indispensables. Pourtant une augmentation de tous les salaires de 1% entraînerait 3 milliards d'euros de recette.

**Se battre pour une augmentation de salaire, ce n'est pas seulement se battre pour notre pouvoir d'achat, mais c'est tout simplement se battre pour notre emploi !**

## Taxer les stocks options pour sauver la Sécu

Le fameux déficit de la Sécu a été évalué environ à 8 milliards d'Euros. Pour le boucher, le gouvernement a inventé les franchises, dont même la Cour des Comptes a dénoncé les effets dévastateurs. Le gouvernement a de toute manière fait volte-face, en promettant d'allouer les 800 millions d'Euros récoltés à un plan anti-Alzheimer.

Il existe pourtant une solution simple et rationnelle. Les 8,5 milliards d'euros de stock-options distribués en 2005 constituent bien un revenu lié au travail. Pourtant, ils sont exonérés de cotisation, ce qui a fait perdre environ 3 milliards d'euros à la Sécu. Si l'on y ajoute les 4 milliards d'euros correspondant aux indemnités de départ à la retraite ou de licenciements qui sont elles aussi exonérées de cotisations, nous avons là de quoi combler largement le déficit de la Sécu.

Sauf que le gouvernement n'a pas intérêt à résorber ce déficit. Sinon, comment s'y prendrait-il pour justifier la casse de la Sécu et de l'hôpital public ?!



## Petit rappel de base sur le droit de grève



De mieux en mieux : pour la grève du 24 janvier, certains secteurs n'avaient aucune feuille pour émarger leur droit à la grève !! Le CHU était donc tout simplement dans l'illégalité. Nous sommes à ce jour dans un pays de droit, et beaucoup d'entre nous ont réagi et sont écoeurés par les méthodes si peu démocratiques appliquées dans l'établissement. Rappelons donc les règles de base, puisque nous en sommes encore là.

Une réquisition ou assignation est obligatoire et doit être remise **en main propre** et **signée par l'agent** et ne doit pas être abusive. Autrement dit, elle doit être justifiée uniquement par une nécessité impérieuse de service, c'est-à-dire que l'hôpital doit fonctionner comme un jour férié : équipes minimum dans les services et pas de consultation hors urgences. Toute autre procédure, par exemple des coups de fil du cadre à notre domicile est abusive et bafoue le droit de grève. Celui-ci est pourtant inscrit dans la loi, et le directeur est chargé de la faire respecter dans son établissement.

Malgré tout, le pourcentage de grévistes au CHU a augmenté le 24 janvier

**La grogne s'amplifie au CHU**

**La révolte s'annonce**

Contactez le syndicat, si entrave au droit de grève



## On peut gagner la bataille des salaires!

En Finlande, les infirmières ont démissionné en masse pour obtenir des augmentations salariales. Et le gouvernement a plié !! Leurs salaires vont ainsi augmenter de plus de 25% sur quatre ans.

Une preuve de plus qu'il n'y a pas de fatalité et que seule la lutte solidaire nous permettra de récupérer des salaires décentes.

## Le Président s'augmente de 140%



# La bataille du pouvoir d'achat a commencé : luttons pour les salaires !!!

## Une politique salariale humiliante

Six mois après l'élection présidentielle, il n'y a pas de surprise. Le gouvernement applique avec obstination le programme planifié par le MEDEF, qu'il nous fourgue à grand coup de communication émotionnelle. Tout ce que l'on peut retenir de ses interventions du 29 novembre et du 8 janvier est que la question salariale est une question individuelle. Celui qui veut gagner plus doit renoncer aux 35 heures et se débrouiller tout seul face à son employeur pour négocier sa survie. Bienvenue dans la jungle !

Non seulement, cela ne concerne que ceux qui ont déjà un travail, mais encore faut-il que les patrons proposent des heures supplémentaires ! Enfin, plus d'heure sup', c'est forcément moins d'embauches. Un sacré cercle vicieux ! Plus il y aura de chômeurs, donc de concurrence pour un poste, plus les patrons pourront ainsi baisser les salaires. Les salariés travailleront de plus en plus longtemps pour de moins en moins cher !

## Les 35 heures en ligne de mire.

Mettre fin aux 35 heures, voilà encore une demande du MEDEF et au passage on en profite pour déréguler le travail. Le Président nous l'a annoncé : « S'il y a accord majoritaire, les entreprises pourront s'exonérer des 35h en échange d'augmentations de salaires. » Quand il s'agit de faire des cadeaux aux plus riches, baisser les impôts sur la fortune ou mettre en place un bouclier fiscal, l'état trouve de l'argent. Mais quand il s'agit d'augmenter les salaires des fonctionnaires, là il faut attendre...attendre...et encore attendre... jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fonctionnaires ?

Les autres cadeaux visent à l'exonération des cotisations sociales. Alors que la protection sociale est financièrement ébranlée, les salariés doivent acquitter franchises et forfaits pour combler les impayés d'un patronat qui continue de profiter à fond de sa situation pour payer toujours moins et gagner toujours plus.

Il est temps de se réveiller et de défendre les progrès gagnés par les luttes sociales !

## UNE HEUREUSE NAISSANCE!!

LE SITE INTERNET de notre section est enfin né et déjà actif !!!

Si la manière dont la presse rend compte de l'actu sociale ne vous satisfait pas, alors ce site est fait pour vous ! News, revues de presse, ressources multimédias, tout pour contribuer à être un salarié citoyen informé! Alors, rendez-vous sur :

<http://sudsantesociaux35.org>

### Ordres infirmier et kiné : la lutte continue

Pour ne pas être rackettés... pour continuer à travailler normalement... restons vigilants et prêts à l'action.

## Les vœux de la direction : l'année 2008 sera noire La grogne s'amplifie au CHU La révolte s'annonce

### Bienvenue aux collègues d'Antrain...

Ils viennent en effet de faire le choix de la solidarité en créant une nouvelle section SUD, pour encore mieux faire entendre leurs revendications. Bon courage à eux et bravo! SUD, une bonne idée qui fait son chemin...



## Se syndiquer, un anti-dépresseur 100% BIO!!

Le syndicalisme est un concentré d'action face à l'apathie causée par l'avalanche des réformes brutales. Le syndicalisme est un produit naturel, sans OGM, testé et approuvé par les 19% de grévistes du 24 janvier!!



Au CHU, les vœux du maire de Rennes perturbés



Alors que le maire de Rennes présentait, pour la dernière fois, ses vœux au personnel hospitalier, une trentaine de manifestants ont exprimé leur ras-le-bol.

## SUD-O-CHU

8			5		1		
		3			2	7	5
5	1			3			
4		2					
	9		1		4		6
						5	
				4			7
3	5	6	2			8	
			9		8		3

### Attention!!

## Auto-évaluation=Dé-évaluation

Dans certains secteurs, des cadres proposent aux agents une « auto-évaluation ». Cette pratique, qui n'est ni validée par une instance ni obligatoire, risque de nous mettre en difficulté de manière inutile, alors qu'il existe une procédure d'entretien annuel qui seule a une véritable valeur. Tout le reste n'est qu'un piège.

Si vous êtes confrontés à de telles pratiques, parlez-en à votre syndicat.

Recevez le journal **BIFI** *Sud*

Abonnez-vous, c'est gratuit !

Nom :

Prénom :

Service :

A retourner à : Syndicat Sud Bâtiment des écoles  
Pontchaillou

Union  
Syndicale  
**Solidaires**

Se syndiquer aujourd'hui : un droit ? NON, une NECESSITE !